

MJC SANS SOUCI
36 Avenue Lacassagne
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.08.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux Adhérents,
De la MJC Sans Souci

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la MJC Sans Souci relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 3 mai 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 novembre 2023



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 03/05/2022 au 31/08/2023			30.12.1899
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 360.68	1 153.27	6 207.41	
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	7 360.68	1 153.27	6 207.41	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 359.39	4 024.12	23 335.27	
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	27 359.39	4 024.12	23 335.27	
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	34 720.07	5 177.39	29 542.68	
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	200 939.15	7 853.44	193 085.71	
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	14 946.74	7 853.44	7 093.30	
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	185 992.41		185 992.41	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	348 182.76		348 182.76	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 160.27		7 160.27	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	556 282.18	7 853.44	548 428.74	
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	591 002.25	13 030.83	577 971.42	

BILAN

Passif	31/08/2023 Montant	30.12.1899 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	170 776.56	
SITUATION NETTE (1)	170 776.56	
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 995.85	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	47 995.85	
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	218 772.41	
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	8 176.00	
TOTAL PROVISIONS (4)	8 176.00	
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	200.50	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22 350.68	
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	82 461.35	
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	62.33	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	245 948.15	
TOTAL DETTES (5)	351 023.01	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	577 971.42	

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 03/05/2022 au 31/08/2023

Toutes les écritures

	Du 03/05/2022 au 31/08/2023		30.12.1899
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 318.85		
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	169 897.94		
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		169 897.94	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	600 723.00		
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		600 723.00	
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	10 335.00		
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	3 076.77		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		785 351.56	
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	145 857.55		
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 384.16		
SALAIRES ET TRAITEMENTS	372 685.03		
CHARGES SOCIALES	67 379.44		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	13 030.83		
DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 176.00		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	269.39		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		620 782.40	
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		164 569.16	

COMPTE DE RESULTAT

	Du 03/05/2022 au 31/08/2023		30.12.1899
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 450.25		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 450.25	
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 450.25	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 757.15		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		3 757.15	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		3 757.15	

COMPTE DE RESULTAT

	Du 03/05/2022 au 31/08/2023		30.12.1899
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		791 558.96	
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		620 782.40	
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		170 776.56	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	103 083.47		
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		103 083.47	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	103 083.47		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		103 083.47	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871500 VILLE DE LYON-Prestations en nature	103 083.47
861300 Locaux et charges locatives	78 020.00	TOTAL (861)	103 083.47
861500 Entretiens/réparations-maintenance-assur	25 063.47		
Total charges contributions volontaires	103 083.47	Total produits contributions volontaires	103 083.47

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs.....	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	1
2. NOTES SUR LE BILAN.....	3
2.1. Les immobilisations.....	3
2.2. Les charges à payer.....	3
2.3. Les charges constatées d'avance.....	4
2.4. Les créances et les dettes.....	4
2.5. Les fonds propres.....	5
2.6. Les subventions d'investissement.....	5
2.7. Les provisions.....	6
2.8. Les produits à recevoir.....	6
2.9. Les produits constatés d'avance.....	6
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	6
3.1. Le comparatif des résultats.....	6
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF.....	7
3.3. Les transferts de charges.....	7
3.4. Le résultat exceptionnel.....	8
3.5. Les cotisations.....	8
3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	8
4. AUTRES INFORMATIONS.....	9
4.1. « Le fonds de roulement ».....	9
4.2. L'effectif moyen.....	9
4.3. Fiscalité.....	9
4.4. Rémunération des dirigeants.....	9
4.5. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	9

Annexe aux comptes annuels

MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

La « **MJC Sans Souci** » est une association d'éducation populaire pour l'éducation, la culture, la citoyenneté et les loisirs.

Au regard de la diversité de la population à proximité, la « **MJC Sans Souci** » est créatrice de lien social afin de répondre aux besoins des habitants.tes du territoire et favoriser la rencontre et le vivre ensemble.

La MJC Sans Souci élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

Ses actions sont en direction de tous les publics du territoire et encouragent la participation des adhérents.tes et des habitants.tes à la vie associative :

- activités régulières auprès des enfants, jeunes et adultes
- accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

Ce premier exercice a une durée exceptionnelle de 16 mois, couvrant la période du 03/05/2022 au 31/08/2023.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Il s'agit d'un premier exercice sur une création d'activité.

Date de constitution de l'Association : 03/05/2022

Date de démarrage d'activité : 02/01/2023

Il est à noter que sur les 16 mois de l'exercice, seulement 8 mois sont couverts par une activité.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Annexe aux comptes annuels MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Matériel de bureau</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Autres immobilisations</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la VILLE DE LYON.

Elles correspondent à des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

Les contributions volontaires de la VILLE DE LYON concernent :

- La valorisation des locaux du Château Sans Souci – 36 avenue Lacassagne au 31/12/2022
- La valorisation des locaux d'accueil de loisirs au sein de 3 écoles (Harmonie, Rebatel et Montbrillant)

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		7 361		7 361
Immobilisations corporelles		27 359		27 359
Immobilisations financières				
TOTAL		34 720		34 720

Elles ont été financées à hauteur de 9 122 € par la CAF et 13 180 € par la ville par des subventions d'investissement (cf. tableau correspondant, § 2.8), ainsi que 12 418 € par autofinancement.

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		1 153		1 153
Immobilisations corporelles		4 024		4 024
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL		5 177		5 177

2.2. Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 639
Dettes fiscales et sociales	21 764
Autres dettes	
TOTAL	35 403

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

2.3. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	N	N-1
613 - Locations mobilières et abonnements	840	
615 - Maintenance	1 375	
616 - Assurance Maif	1 460	
623 - Communication plaquettes	1 676	
626 - Téléphonie internet	197	
628 - Autres cotisations	42	
647 - Médecine du Travail	1 570	
TOTAL	7 160	

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	14 947	7 093	7 854	
Créances financeurs :				
- CAF	46 203	46 203		
- Ville de Lyon	131 449	131 449		
Uniformation	8 145	8 145		
Autres créances	195	195		
Charges constatées d'avance	7 160	7 160		
TOTAL	208 099	200 245	7 854	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	201	201		
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	22 351	22 351		
Dettes fiscales et sociales	82 461	82 461		
Autres dettes	62	62		
Produits constatés d'avance	245 948	245 948		
TOTAL	351 023	351 023		

**Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023**

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice			170 777		170 777
Situation nette			170 777		170 777
Subventions d'investissement			51 753	3 757	47 996
TOTAL			222 530	3 757	218 773

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	26 544			26 544
- CAF	25 209			25 209
Sous-total	51 753			51 753
Quotes-parts virées au résultat :				
- Ville		3 116		3 116
- CAF		641		641
Sous-total		3 757		3 757
TOTAL	51 753	-3 757		47 996

**Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023**

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision retraite		8 176		8 176
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers		7 853		7 853
TOTAL		16 029		16 029

2.8. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Autres créances	185 992
Disponibilités	1 781
TOTAL	187 773

2.9. Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	N	N-1
Subvention Ville de Lyon - 4/12ème 2023	196 961	
Ateliers - activités régulières 2023-2024	46 774	
Adhésions 2023-2024	2 213	
TOTAL	245 948	

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	164 569		
Résultat financier	2 450		
Résultat exceptionnel	3 757		
Impôts			
Excédent ou déficit	170 777	0	0

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la Ville de Lyon	599 923		599 923	
- versées par la CAF du Rhône				
Sous total	599 923		599 923	
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat				
- versées par la Région				
- versées par la Métropole				
- versées par la Ville de Lyon	800		800	
- versées par la CAF du Rhône				
- versées par d'autres organismes				
Sous total	800		800	
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la Région				
- versées par la Métropole				
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes				
Sous total				
TOTAL (I)	600 723		600 723	
Prestations CAF :				
- ALSH	86 892		86 892	
TOTAL (II)	86 892		86 892	
TOTAL GENERAL (I)+(II)	687 615		687 615	

3.3. Les transferts de charges

Transfert de Charges	N	N-1
791200 - Uniformation	10 335	
TOTAL	10 335	0

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

3.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
Sous total		
Produits		
777000 - QP subv investissement sur résultat	3 757	
Sous total	3 757	
TOTAL	3 757	

3.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Locaux - Ville de Lyon	78 020	
Entretien/réparation, maintenance, assurance sur les locaux - Ville de Lyon	25 063	
Autres		
TOTAL	103 083	

La Ville n'a pas communiqué les mises à dispositions des locaux d'accueil de loisirs au sein de 3 écoles (Harmonie, Rebatel et Montbrillant)

Annexe aux comptes annuels
MJC SANS SOUCI – exercice clos au 31/08/2023

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	N	N-1	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	218 772			
Provision pour risques et charges (B)	8 176			
Actif immobilisé (C)	29 543			
Fonds de roulement (A+B-C)	197 406		197 406	

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 15 personnes.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 080 €.